

Note de service

Destinataires : Chers partenaires d'Emploi Ontario

Expéditeur : David Carter-Whitney
Sous-ministre adjoint, Division de l'emploi et la formation
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des
compétences

Date : 16 novembre 2020

Objet : **Subvention de parrainage collectif**

Chers partenaires d'Emploi Ontario,

Je vous écris pour vous informer qu'un nouveau programme a été annoncé par le gouvernement dans son récent budget provincial.

Le nouveau Programme de subventions de parrainage collectif apportera un soutien aux petites et moyennes entreprises et aux parrains collectifs qui embauchent, inscrivent et forment des apprentis, pour promouvoir la participation au système des métiers spécialisés et de l'apprentissage.

Veuillez transmettre ces renseignements aux employeurs et organisations connexes de vos réseaux qui pourraient bénéficier de ce programme. Les renseignements sont fournis ci-dessous.

La subvention de parrainage collectif (SPC) est un programme de subventions qui encouragera les employeurs, les syndicats, les formateurs et d'autres organismes à former des apprentis en collaboration et à s'assurer que leurs compétences répondent aux exigences de l'économie ontarienne. Le programme est ouvert à un large éventail de demandeurs qui pourraient prendre part à la formation d'apprentis. Le programme SPC soutiendra des activités telles que la préparation aux métiers en cours d'emploi et en classe, le soutien au mentorat en cours d'emploi ainsi que le recrutement et le maintien en poste des apprentis et des employés.

Le modèle de parrainage collectif permet aux employeurs et à d'autres organisations de partager les responsabilités de gestion et de formation de l'apprentissage et d'offrir aux apprentis des possibilités de formation en collaboration. Ce modèle simplifie la gestion, structure la formation et réduit la pression exercée sur un employeur seul lorsqu'il forme un apprenti dans tous les aspects d'un métier. Dans l'ensemble, les employeurs membres d'un parrain collectif bénéficieront d'une réduction des frais administratifs, et les apprentis seront exposés à un éventail plus large d'expériences en cours d'emploi.

Les organismes admissibles peuvent commencer à faire des demandes de subventions dès maintenant. Les demandes seront acceptées de manière continue tout au long de l'année.

Pour plus de renseignements sur la subvention, y compris les questions et réponses, les lignes directrices du programme et les renseignements sur la façon de faire une demande, veuillez consulter [l'Espace partenaires Emploi Ontario](#).

Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire d'accroître la participation des entreprises à la formation en apprentissage afin de répondre aux besoins du marché du travail de l'Ontario. Nous vous encourageons à utiliser les ressources fournies pour favoriser l'inscription et la réussite des apprentis en faisant connaître cette subvention au sein de vos réseaux.

Merci de votre soutien continu. Si vous avez d'autres questions, veuillez [communiquer avec le bureau local du Ministère](#).

Cordiales salutations,

Original signé par

David Carter-Whitney

Sous-ministre adjoint

Division de l'emploi et la formation

Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences